

(1)

(N° 27.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1873.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Bud- get de la Dette publique pour l'exercice 1874.

*(Voir le N° 150, session 1872-1873 ; les n°s 17 et 32, session 1873-1874, de la
Chambre des Représentants, et le n° 14 du Sénat.)*

Présents : MM. le Marquis DE RODES, Vice-Président; le Baron VAN CALOEN,
BISCHOFFSHEIM, FORTANPS, et le Baron PAUL BETHUNE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget de la Dette publique pour 1874 fut présenté à la Chambre des Représentants par M. le Ministre des Finances le 28 février 1873; il s'élevait alors à la somme de fr. 47,922,600-79.

Le Gouvernement, à la date du 27 novembre dernier, déposa divers amendemens qui élevèrent le Budget présenté à un total de fr. 58,100,955 79
offrant sur le Budget de 1873 qui s'élevait à fr. 47,768,600 79
une majoration de fr. 10,332,355 00

Le Projet fut dans le sein de la Section Centrale l'objet de longues délibérations: le volumineux rapport de M. Demeur en fait preuve.

Il fut aussi mûrement discuté dans le sein même de la Chambre des Représentants, modifié en certains points et définitivement adopté, à la date du 17 décembre, à un total de fr. 57,891,155-79 par 83 voix contre 4.

La simple inspection des divers tableaux annexés permet de se rendre compte des modifications introduites.

Votre Commission des Finances, Messieurs, après avoir examiné le projet, sans qu'aucune opposition se soit manifestée, a l'honneur de proposer au Sénat son adoption tel qu'il lui a été transmis par le Bureau de la Chambre des Représentants.

Le Rapporteur,
Baron PAUL BETHUNE.

Le Président,
Marquis DE RODES.